

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 2 AVRIL 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

**Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Jean Pierre MARTIN, Premier Adjoint**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui prévoit que « le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal »,

VU l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 fixant à 11 le nombre d'Adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Jean Pierre MARTIN en qualité de Premier Adjoint au Maire de Gap en date du 27 mars 2026 ,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Jean Pierre MARTIN, Premier Adjoint,

CONSIDERANT que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARRETE

**Article 1 :**

Monsieur Jean Pierre MARTIN, Premier Adjoint, est délégué à la Transition énergétique, la proximité, la logistique, l'événementiel sportif et les relations avec les concessionnaires. Sous ma surveillance et ma responsabilité, il assurera, en mes lieux et place, les fonctions et missions relatives à toutes les questions se rapportant aux matières précitées.

**Article 2 :**

Délégation permanente de signature est donnée à l'intéressé à l'effet de signer tous documents, actes, courriers, attestations, arrêtés, délibérations, conventions et autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, y compris :

- Concernant la Transition Énergétique : études et analyses pour la mise en œuvre de systèmes de production d'énergies nouvelles, photovoltaïque, biogaz, hydrogène.

- Concernant la proximité : courriers et comptes-rendus relatifs aux visites de proximité, conventions, l'éclairage public et, de manière générale, l'ensemble des actes relatifs à la proximité.
- Concernant la logistique : tous les actes y afférents
- Concernant les relations avec les concessionnaires : conventions, contrats et titres exécutoires relatifs aux réseaux secs (conventions de servitude avec ERDF, conventions pour l'effacement et la mise en technique discrète des câbles de communication électroniques existants aériens) ainsi que l'attribution et le suivi de concessions GRDF, ENEDIS.
- La réponse aux demandes de subvention ou mise à disposition, les ordres de service et les bons de commande compris dans le champ de ses délégations.

### Article 3 :

Délégation de pouvoir et de signature est également donné à l'intéressé pour représenter la collectivité devant les instances de police et de justice civile, pénale ou administrative et de porter plainte en son nom, en ce compris la constitution de partie civile devant les juridictions compétentes.

### Article 4 :

M. Jean-Pierre MARTIN, Premier Adjoint au Maire, reçoit, pour les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 3.000 euros

### Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur le Trésorier Principal et à l'intéressé.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 2 AVRIL 2026



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Roger DIDIER".

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 2 AVR 2026

Publié ou notifié le : - 2 AVR 2026

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2026_04_223
Objet :	Arrêté de délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Premier Adjoint
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	005-210500617-20260402-A2026_04_223-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20260402-A2026_04_223-AR-1-1_0.xml	text/xml	923 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : D_18654.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260402-A2026_04_223-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	56.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2026 à 16h51min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2026 à 16h51min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2026 à 16h51min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 avril 2026 à 16h51min18s	Reçu par le MI le 2026-04-02

